

Montreuil le 11 février 2016

Lettre des Organisations Syndicales de l'AFPA
à Monsieur Emmanuel VALLS Premier Ministre
et
à Madame Myriam EL KHOMRI Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle et du Dialogue social

Madame la Ministre, Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales de l'AFPA, avec leurs confédérations, s'inquiètent fortement quant à la mise en œuvre effective d'une AFPA « réhabilitée » et remise à flot au sein de ce Service Public de l'Emploi, inscrit à nouveau à l'ordre du jour depuis la récente loi dite REBSAMEN.

Cette inquiétude est (outre la permanence d'un déficit d'activités qui est la source de tous nos problèmes depuis la régionalisation) fondée sur les deux constats ci-dessous et sur la vacuité persistante de décisions qui semblaient pourtant devoir découler des dernières annonces gouvernementales envers notre encore et toujours association.

En premier lieu, nous savons que, dans le cadre de la rédaction d'informations des Autorités Françaises à la Commission Européenne au sujet de la création d'un EPIC AFPA, une des clauses de la note exclut la garantie illimitée de l'Etat, de façon à ne pas l'exposer, d'emblée, à une suspicion d'aide d'Etat potentielle.

Voilà ainsi gommé l'un des seuls avantages pragmatiques du passage en EPIC. A nos yeux mais aussi à ceux de l'ensemble du personnel à qui on l'a « vendu » en échange du partage en deux entités de l'AFPA d'aujourd'hui !

De fait, au vu notre état économique et de nos difficultés récurrentes de trésorerie, conséquences directes de la brutale et non anticipée remise au marché de nos activités de service public, cette clause représentait une sécurité nécessaire. Sa modification, dans le sens indiqué, n'augure rien de bon pour la suite...

Nous nous permettrons, par ailleurs, de nous poser des questions sur les « bienfaits » attendus par notre gouvernance et notre direction générale, quant à l'implication de l'AFPA dans la mise en œuvre du plan 500 000.

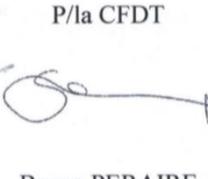
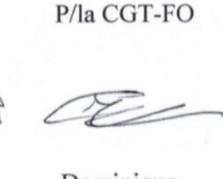
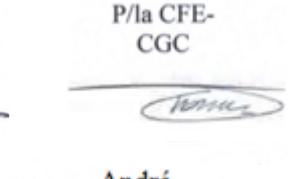
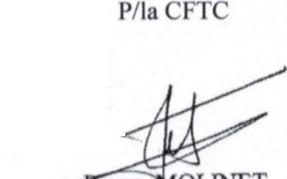
Cette citation du document mis en ligne par l'ARF, à l'issue de leur rencontre du 2 février avec vous, nous semble éloquente sur la précarité qu'il laisse entrevoir quant à notre avenir :

« Le plan massif à hauteur de 500.000 formations supplémentaires [...] ne pourra être efficace que s'il est co-piloté avec les Régions. Après les plans de 2014 (100.000 formations pour les demandeurs d'emplois) et de 2015 (40.000 formations), ce troisième plan nécessite un temps suffisant pour pouvoir être déployé. [...], pour identifier les besoins non satisfaits, passer les commandes et s'assurer de la capacité des organismes de formation à absorber ces commandes supplémentaires. »

Ainsi, au-delà du temps nécessaire à sa mise en œuvre, temps qui joue aujourd'hui, pour des raisons évidentes de trésorerie, contre nous, au-delà de la comparaison, pour nous défavorable en termes de résultats escomptés et de résultats obtenus, avec les plans précédents, nous vous rappelons que l'actuelle répartition, sous compétence régionale, des activités de formation professionnelle nous a été toujours défavorable en termes de volumes et de prix d'achat. Et que cette caractéristique de l'évolution de nos « marchés » régionaux perdure et s'aggrave d'année en année.

A l'heure où ce plan apparaît à tous à l'AFPA, direction et salariés réunis, comme la dernière « planche de salut » avant cette énième cessation de paiement qui ne trouverait pas solution, les Organisations Syndicales attendent de vous que vous leur indiquiez quelles sont les dispositions que vous envisagez de prendre pour sauver ce qu'il reste de notre organisme qui a toujours su, lorsqu'on l'a sollicité dans ce cadre d'actions nationales au service des publics les plus défavorisés, se mobiliser et faire la preuve de son efficacité.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

P/la CGT	P/la CFDT	P/la CGT-FO	P/la CFE- CGC	P/la CFTC
				
Christian FILLIOT	Bruno PERAIRE	Dominique SAINT-ARAILLE	André THOMAS	Pierre MOLINET